

VERVIERS

# Apaiser les craintes des professeurs

**Marie-Martine Schyns, députée cdH et ex-ministre de l'Enseignement, à l'écoute des Verviétois, profs de religion et de morale.**

● **Interview : Pierre LEJEUNE**

**Marie-Martine Schyns, quel était le but de votre rencontre de ce vendredi ?**

C'était d'avoir l'éclairage des acteurs du terrain et leur avis sur la possibilité d'instaurer une heure de cours d'éducation à la citoyenneté avec une heure de religion ou de morale (le 1 + 1). Mais je voulais aussi discuter avec eux des conséquences organisationnelles de l'arrêt de la Cour Constitutionnelle du 12 mars. Ce dernier implique que le cours de religion ou de morale n'est plus un cours neutre mais bien un cours engagé. Or, les obligations internationales en matière de droit de l'homme imposent un traitement objectif, critique et pluraliste. On ne peut donc plus forcer un élève à suivre un cours de morale ou

de religion, la dispense doit désormais être possible.

**Concernant les cours d'éducation à la citoyenneté, quelles sont les craintes des enseignants verviétois ?**

Leur première crainte porte sur ce que l'on va mettre dans ce cours... sans qu'il ne vide de sa substance le cours de religion ou de morale. C'est le travail du groupe d'étude qui

va diriger le référentiel. Ils ont également marqué des craintes pour leur emploi. Et, enfin, ils ont des inquiétudes par rapport à la dispense. Certains se posent la question de savoir s'ils devront choisir ce qu'ils veulent donner comme cours. Il faudra peut-être le faire mais il y aura une phase transitoire. Par ailleurs, la déclaration de politique communautaire insiste sur le fait qu'il faut trouver un système qui évite les pertes d'emploi.

**Que contiendrait ce cours ?**

On fait déjà de la citoyenneté à l'école (y compris dans les cours de religion et de morale), il y a des démarches transversales qui sont prévues dans le décret. Ceci dit, d'autres suggestions viennent s'y ajouter.

Je pense à la démocratie, aux droits de l'homme, de la femme ou de l'enfant, à l'éducation aux médias, à la consommation responsable... C'est large et c'est en construction.

**Ne risque-t-on pas de marcher sur les pieds des cours en place ?**

C'est ce que les enseignants craignent et ce à quoi doit s'atteler le groupe de travail. Il ne faut pas construire un cours en déconstruisant un autre et ce cours ne se substituera pas à ceux qui existent. On évitera les doublons.

**Est-ce que les professeurs de religion ou morale donneront cette heure ?**

Comme je l'ai dit, il y aura une phase transitoire et ce projet ne viendra pas avant la rentrée 2016. Ceux qui le souhaitent auront des formations et certains ont déjà le titre requis. On ne laissera pas les professeurs seuls.

**Certains disent que ce n'est pas à l'État d'imposer sa vision de la citoyenneté...**

On ne produit pas une vision de la citoyenneté quand on produit un référentiel. On donne des compétences à atteindre mais l'enseignant garde de la liberté. ■

## « Certains enseignants disent qu'ils se sentent moins utiles »

**La Cour constitutionnelle impose une dispense pour les cours de religion ou de morale. Comment les enseignants vivent-ils la décision ?**

Ils ne la vivent pas bien. Certains disent qu'ils se sentent moins utiles. Ils ont l'impression que leur cours est dévalorisé. Ça m'a interpellé car, pour l'avoir moi-même enseigné, je sais la richesse d'un cours de religion ou de morale. Ce sont des passionnés et ils ont l'impression que leur cours perd de sa valeur.

**Les craintes sont-elles semblables à celle du projet 1 + 1 (1 h de citoyenneté + 1 h de religion ou morale) ?**

Ils craignent surtout pour leur emploi. Ils ont peur que les élèves choisissent la dispense mais je pense clairement que l'alternative proposée devra permettre de préserver la valeur des cours de religion et de morale. Je ne pense pas que ces cours seront désertés car les parents ont envie que leur enfant soit éduqué aux valeurs de religion ou de morale laïque. Ceci dit, je comprends leurs craintes. On ne sait malheureusement pas, à l'heure actuelle, répondre à trois questions importantes : où iront les élèves ? Y aura-t-il beaucoup d'élèves concernés ? Comment l'école va-t-elle s'organiser ? C'est pourquoi je leur ai

donné rendez-vous en octobre 2015 pour voir concrètement comment cela se déroule sur le terrain.

**Sait-on comment on va mettre en place cette nouvelle règle du jeu ?**

La ministre doit prévoir le cadre décrétable et on va essayer de trouver des solutions pour l'encadrement des élèves. Il est évidemment inimaginable qu'on laisse l'élève sans rien faire à l'étude. Et le problème est aussi bien présent pour le primaire. On communiquera cela aux écoles et on évaluera ça dès septembre. ■